

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°35-2020-165

ILLE-ET-VILAINE

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2020

## Sommaire

Direction régionale des finances publiques /	
35-2020-11-17-003 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement	
secondaire de la DRFIP 35 (4 pages)	Page 3
35-2020-11-17-001 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement	
secondaire du Pôle GP de la DRFIP 35 (4 pages)	Page 8
35-2020-11-17-002 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de	
Mr David VASSEUR, responsable du pôle d'évaluation domaniale et gestion des	
patrimoines privés, aux agents du service gestion des patrimoines privés (2 pages)	Page 13
35-2020-11-16-019 - Délégation spéciale de signature par M. Hervé RETO, trésorier de	
Fougères Collectivités, pour M. Eric SIROUET, agent administratif des finances publiques	
(1 page)	Page 16
Préfecture Ille-et-Vilaine / Direction de la coordination interministérielle et de l'appui	
territorial	
35-2020-11-16-033 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ	
agente contractuelle, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la	
consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne (2 pages)	Page 18
35-2020-11-16-037 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement	
secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à M. Jean-Yves LE GALL, directement du	
pôle pilotage et ressources (2 pages)	Page 21
35-2020-11-16-021 - Arrêté portant subdélégation de signature, du Directeur	
départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine	
par itérim (2 pages)	Page 24
35-2020-11-16-020 - Arrêté portant subdélégation de signature, du Directeur	
départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine	
par itérim en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)	Page 27

## Direction régionale des finances publiques

35-2020-11-17-003

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de la DRFIP 35





#### **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE Cité administrative Avenue Janvier BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

#### DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administrateur des Finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

**VU** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

 ${
m VU}$  le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté du 3 août 2015 portant nomination de M. Jean-Yves LE GALL, administrateur des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine;

**VU** l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine du 16 novembre 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Yves LE GALL, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine;

**VU** l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine du 16 novembre 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Jean-Yves LE GALL, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine;

#### **DÉCIDE:**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves LE GALL, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, les délégations qui lui ont été conférées par les arrêtés du préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 16 novembre 2020, seront exercées par :

#### Article 1-

M. Stéphane MURET, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique ;

Mme Nadine GILBERT , inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique, chef du service Immobilier Logistique Courrier ;

Les personnes suivantes affectées au service Budget :

M. Erwan LADAN, inspecteur des Finances publiques, chef de service, adjoint au responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique;

- Mme Nathalie DANION, contrôleur principal des Finances Publiques ;
- Mme Marie-Annick DUFOUR, contrôleur principal des Finances Publiques ;
- M. Gil PONS, contrôleur principal des Finances Publiques;
- Mme Marie-Suzanne EON, contrôleur des Finances publiques ;
- M. David RUFFAULT, contrôleur des Finances publiques ;

Rémi NOËL, chargé de mission Expertises – Informatique – Téléphonie – Télétravail, adjoint au responsable de la division Budget-Immobilier-logistique ;

M. Arnaud LAUDRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service ;

#### Article 2 - Pour la division gestion des ressources humaines :

Reçoivent délégation de signature, dans le cadre des attributions de leur service, pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur service :

M. Régis COLIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division ressources humaines ;

Mme Rosanna NIAY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division ressources humaines ;

Mme Morgane EGASSE, inspectrice des Finances publiques ;

Mme Delphine LETACONNOUX, inspectrice des Finances publiques;

Mme Elisabeth HECKMANN, inspectrice des Finances publiques;

Reçoivent délégation de signature pour la gestion des frais de déplacement dans l'application CHORUS-DT :

Mme Morgane EGASSE, inspectrice des Finances publiques; Mme Delphine LETACONNOUX, inspectrice des Finances publiques; Mme Elisabeth HECKMANN, inspectrice des Finances publiques; Mme Yvette RENAUD, contrôleur principal des Finances publiques; M. Sébastien RUFFAULT, contrôleur principal des Finances publiques; Mme Nadine THOUIN, contrôleur des Finances publiques; Mme Marie DAVID, agent administratif des Finances publiques; M. Guillaume COLLIN, agent administratif des Finances publiques. Article 3 – Est abrogé l'arrêté précédent du 1er septembre 2020 se rapportant à cet objet.

Fait à Rennes, le 17 novembre 2020

Pour le Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation L'administrateur des Finances publiques Directeur du pôle pilotage et ressources

Jean-Wes LE GALL

## Direction régionale des finances publiques

35-2020-11-17-001

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du Pôle GP de la DRFIP 35





#### **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE Cité administrative Avenue Janvier BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

# DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle gestion publique de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

**VU** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

**VU** le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, notamment son article 37;

**VU** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2018 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine;

**VU** l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine du 16 novembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des finances publiques, directrice du pôle gestion publique;

**VU** l'arrêté préfectoral de Bretagne du 16 novembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des finances publiques, directrice du pôle gestion publique;

**VU** les conventions de délégation de gestion conclues entre les services ordonnateurs mentionnés en annexe et la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** la convention de délégation de gestion conclue entre le délégué à la sécurité routière et la direction générale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

#### **DÉCIDE:**

Article 1: il est donné subdélégation de signature aux agents de catégorie A, B et C du centre de gestion financière rattaché à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine dont les noms suivent à l'effet de procéder, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'ordonnancement secondaire des dépenses se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, imputées sur les programmes mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 et des dépenses imputées sur les programmes cités dans les conventions de délégation de gestion susvisées :

- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière ;
- Karl AMOUR, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Stéphanie AZANDJI, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Mathilde BANSE, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Régine BROSSAY, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Nathalie CARLE, contrôleur des finances publiques ;
- Julie CLAVIER, contrôleur des finances publiques
- Carole DREANO, contrôleur des finances publiques ;
- Annie GRALL, contrôleur principale des finances publiques ;
- Brigitte JAMET, contrôleur principale des finances publiques ;
- Gilles LARDOUX, contrôleur principal des finances publiques ;
- Jean-Claude LEBIGOT, contrôleur des Finances publiques ;
- Catherine LONGUEPEE, contrôleur principale des finances publiques ;
- Martine LOTON, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Catherine MEROUR, contrôleur principale des finances publiques
- Nicolas MESTAT, contrôleur des finances publiques ;
- Christiane MILLOCH, contrôleur des finances publiques ;
- Brigitte POIRIER, contrôleur des finances publiques ;
- Maryvonne RICHER, contrôleur des finances publiques ;
- Olivier RISPAL, agent d'administration principal des finances publiques ;
- Christine VALON, contrôleur des finances publiques ;
- Sébastien ZABEL, contrôleur des finances publiques ;
- Pascal BODEUR, contrôleur des finances publiques (pour la période du 15/11/2020 au 31/12/2020);

Article 2 : Il est donné subdélégation de signature en qualité de Responsables de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations (RCAI) des ministères du bloc 3 aux agents suivants :

- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière ;
- Régine BROSSAY, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Julie CLAVIER, contrôleur des finances publiques;

- Brigitte JAMET, contrôleur principale des finances publiques ;
- Brigitte POIRIER, contrôleur des finances publiques ;
- Olivier RISPAL, agent d'administration principal des finances publiques.

Article 3 : demeurent réservés au préfet d'Ille-et-Vilaine :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833-Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Article 4 : Est abrogé l'arrêté précédent du 1er septembre 2020 se rapportant à cet objet.

**Article 5** : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine.

**Article 6**: Le directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 17 novembre 2020

Pour le Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation

L'administratrice générale des Finances publiques Directrice du pôle gestion publique

Muriel PETITIFAN

**ANNEXE:** 

Liste des ordonnateurs concernés :

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) des Côtes-d'Armor;

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Finistère ;

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Morbihan;

La direction de contrôle fiscal (DIRCOFI) Centre-Ouest;

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne ;

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Bretagne ;

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Bretagne;

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) des Côtes-d'Armor;

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Finistère ;

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Morbihan;

La délégation du réseau de l'action sociale, de l'hygiène et de la sécurité (ASHS) des ministères économiques et financiers en Bretagne.

## Direction régionale des finances publiques

35-2020-11-17-002

Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mr David VASSEUR, responsable du pôle d'évaluation domaniale et gestion des patrimoines privés, aux agents du service gestion des patrimoines privés





#### **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE Cité administrative Avenue Janvier BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

# DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle d'évaluation domaniale et du pôle de gestion des patrimoines privés de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

**Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2013 portant affectation de M. David VASSEUR, administrateur des Finances publiques adjoint, dans le département d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. David VASSEUR, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Pôle d'évaluation domaniale et gestion des patrimoines privés de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine;

#### **DECIDE:**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David VASSEUR, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Pôle d'évaluation domaniale et gestion des patrimoines privés de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, la délégation qui lui a été conférée par l'arrêté du Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 16 novembre 2020 sera exercée par :

#### Article 1-

Mme Armelle FRABOULET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés ;

Mme Sophie CONAN, inspectrice des Finances publiques au pôle de gestion des patrimoines privés;

M. Christophe ROUSSEL, contrôleur principal des Finances publiques au pôle de gestion des patrimoines privés ;

Article 2- Le présent arrêté abroge l'arrêté du 11 septembre 2019 se rapportant à cet objet ;

Fait à Rennes, le 17 novembre 2020

Pour le Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation

L'administrateur des Finances publiques adjoint

David VASSEUR

## Direction régionale des finances publiques

35-2020-11-16-019

Délégation spéciale de signature par M. Hervé RETO, trésorier de Fougères Collectivités, pour M. Eric SIROUET, agent administratif des finances publiques

#### DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

<u>Références</u>: article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 paru au journal officiel n°0262 du 10 novembre 2012 et Livre VI articles L610-1 à L680-7 du code de commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné RÉTO Hervé, Trésorier de Fougères Collectivités de puis le 1/09/2018 déclare :

constituer pour mandataire spécial Monsieur SIROUET Eric,, Agent d'administration des Finances publiques, à effet de signer et effectuer en mon nom :

- les quittances délivrées à la caisse en contrepartie des paiements en numéraire
- les reçus des régisseurs à l'occasion des remises des valeurs inactives
- Recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- les lettres de rappel, les mises en demeure, les oppositions à tiers détenteur, les saisies attributions dont la dette atteint un montant maximum de 1000€
- les plans de délais de paiement d'un montant maximum de 1000€ et pour une durée maximale de 6 mois
- Donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département d'Ille et Vilaine.

Fait à Fougères , le 16/11/2020

Signature du délégataire

SIROUET Eric

Signature du déléguant

Date et numéro de publication au recueil des actes administratifs du département d'Ille et Vilaine :

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »

## Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2020-11-16-033

Arrêté portant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ agente contractuelle, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne



#### **ARRÊTÉ**

portant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ, agente contractuelle, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne

# Le préfet de la région Bretagne préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code de commerce ;	
VU le code du tourisme ;	

VU le code du travail :

VU le code de la consommation ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989 modifiée relative au développement des entreprises commerciales et artisanales ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2008-1475 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de certaines dispositions de l'article L.750-1-1 du code de commerce ;

**VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

**VU** le décret n° 2009-1377 en date du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret du 5 septembre 2019 nommant M. Ludovic GUILLAUME, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine;

1

**VU** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine;

**VU** l'arrêté du ministre de l'économie et des finances et de la ministre du travail en date du 1<sup>er</sup> avril 2020 portant nomination sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à Mme Véronique DESCACQ, agente contractuelle, directrice régionale à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

#### ARRÊTE:

Article 1: délégation de signature est donnée à Mme Véronique DESCACQ, à l'effet de signer au nom du Préfet d'Ille-et-Vilaine, l'ensemble des décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne, dans les domaines du travail, de l'emploi et de la métrologie, à l'exception :

- -des courriers aux parlementaires, au président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et au président du conseil régional de Bretagne:
- -des courriers adressés aux ministères ou aux agences nationales, sauf en ce qui concerne des échanges de données factuelles ou statistiques ;
- -des courriers ou mémoires de saisine adressés au parquet et aux juridictions administratives, pénales, civiles ou financières ;
  - -de tout acte de vente, location ou aliénation sur le domaine public ;
  - -de tout acte de construction ou de destruction sur le domaine public de l'État;
- -de tout acte ou lettre adressé aux présidents des chambres consulaires ;
- -de toute convention, contrat ou charte engageant l'État avec une collectivité locale ;
- -de toute convention passée avec le conseil départemental en application de l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 ;
- -de la saisie du Ministre suite au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier.

Les courriers adressés aux maires et aux présidents d'EPCI seront transmis sous couvert des sous-préfets territorialement compétents.

Article 2: en application des dispositions de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, Mme Véronique DESCACQ peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, pour tout ou partie de la délégation qui lui a été conférée par le présent arrêté. Cette décision de subdélégation sera notifiée aux agents et adressée au préfet pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Article 3: le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et entrera en vigueur immédiatement.

Le préfet

2

Emmanuel BERTHIER

## Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2020-11-16-037

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à M. Jean-Yves LE GALL, directement du pôle pilotage et ressources



#### **ARRÊTÉ**

# donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à M. Jean-Yves LE GALL, directeur du pôle pilotage et ressources

# Le préfet de la région Bretagne préfet d'Ille-et-Vilaine

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

**VU** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

**VU** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret du 5 septembre 2019 nommant M. Ludovic GUILLAUME, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté du 3 août 2015 portant nomination de M. Jean-Yves LE GALL, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

#### ARRÊTE :

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves LE GALL, directeur du pôle pilotage et ressources, à effet de :

- → signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille et Vilaine, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille et vilaine;
- → recevoir les crédits des programmes suivants :
  - n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »
  - n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »
  - n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières »
  - n° 724 « Opérations immobilières déconcentrées »
  - n° 741 « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité »
  - n° 743 « Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions »
- → procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et, sur le compte de commerce n° 907 « opérations commerciales des domaines »

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes. S'agissant des programmes 741 et 743, la délégation est strictement circonscrite à la signature des titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves LE GALL, directeur du pôle pilotage et ressources, à effet de :

→ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille et Vilaine

Article 3 : Demeurent réservés à la signature du Préfet d'Ille et Vilaine :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

**Article 4** : M. Jean-Yves LE GALL peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 38 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département d'Ille-et-Vilaine et entrera en vigueur immédiatement.

Fait à Rennes, le 16 NOV. 2020

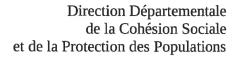
Le préfet

**Emmanuel BERTHIER** 

## Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2020-11-16-021

Arrêté portant subdélégation de signature, du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine par itérim





Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION

#### ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature, du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine par intérim

# Le préfet de la région Bretagne préfet D'ILLE-ET-VILAINE

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 modifiée de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 nommant M. Ludovic GUILLAUME, Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine;

**Vu** l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 12 février 2016 portant nomination de M. Gilles FIÈVRE, Directeur Départemental Adjoint de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations à compter du 24/02/2016 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 05 octobre 2020, portant subdélégation de signature du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine par intérim ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Gilles FIEVRE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine par intérim, par le Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

#### ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine (en cas d'absence ou d'empêchement) aux agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine, dont les noms suivent, pour les actes relevant de leur domaine de compétence :

- > Mme Sabine GIRAULT, Directrice Départementale Adjointe ;
- > M. Didier VAUCEL, Coordonnateur Protection des Populations ;
- > Mme Auriane MONGIN, Cheffe du service des Politiques d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions ;
- Mme Maïlys MONNIN, Cheffe du service Jeunesse et Sports ;
- > Mme Stéphane LAURE, Cheffe du service Solidarités ;
- M. Alain HUMBERT, Chef du service Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation ;
- Mme Valérie MORIN, Adjointe au Chef du service Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation;
- > Mme Sophie THOMAS, Cheffe du service Santé et Protection Animales ;
- M. André DESPINASSE, Adjoint à la Cheffe du service Santé et Protection Animales ;
- Mme Sabine WESSEL-ROBERT, Adjointe à la Cheffe du service Santé et Protection Animales;
- M. Luc PETIT, Chef du service de la Protection de l'Environnement et de la Nature ;
- Mme Marie-Rose FERRET, Adjointe au Chef du service de la Protection de l'Environnement et de la Nature ;
- M. Vincent LUNEL, Chef du service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes ;
- Mme Dominique CHICHERY, Adjointe au Chef du service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes ;
- Mme Sylvie PIEL, Secrétaire Générale, pour l'Administration Générale.

<u>Article 2</u>: L'arrêté du 05/10/2020 susvisé, portant sur la subdélégation de signature du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine par intérim est abrogé;

<u>Article 3</u>: Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 16/11/2020

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sogiale et de la Protection des Populations

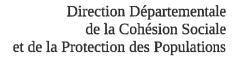
d'Ile-et Vilaine par intérim

Gilles FIÈVRE

## Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2020-11-16-020

Arrêté portant subdélégation de signature, du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine par itérim en matière d'ordonnancement secondaire





Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION

#### ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature, du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine par intérim en matière d'ordonnancement secondaire

# Le préfet de la région Bretagne préfet D'ILLE-ET-VILAINE

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l' État :

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles :

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 nommant M. Ludovic GUILLAUME, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'ille-et-Vilaine ;

Vu les arrêtés ministériels et interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2016 portant nomination de M. Gilles FIÈVRE, Directeur Départemental Adjoint de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations à compter du 24/02/2016;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 octobre 2020, portant subdélégation de signature du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine par intérim en matière d'ordonnancement secondaire :

**Vu** l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Gilles FIEVRE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine par intérim, Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO) ou de Service Prescripteur (SP) pour l'ordonnancement secondaire de recettes et des dépenses des budgets opérationnels de programme, par le Préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

#### ARRÊTE

**Article 1**: il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le budget de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine, dont les noms suivent :

- Mme Sabine GIRAULT, Directrice Départementale Adjointe ;
- M. Didier VAUCEL, Coordonnateur Protection des Populations ;
- Mme Maïlys MONNIN, Cheffe du service Jeunesse et Sports ;
- Mme Auriane MONGIN, Cheffe du service des Politiques d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions ;
- Mme Stéphane LAURE, Cheffe du service Solidarités ;
- M. Alain HUMBERT, Chef du service de la Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation ;
- Mme Sophie THOMAS, Cheffe du service Santé et Protection Animales ;
- M. Vincent LUNEL, Chef du service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes ;
- M. Luc PETIT, Chef du service de la Protection de l'Environnement et de la Nature ;
- Mme Sylvie PIEL, Secrétaire Générale, pour l'Administration Générale ;
- M. Bernard LAUNOY, Adjoint à la Secrétaire Générale.

Article 2: autorisation est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de valider les opérations enregistrées sur l'application Chorus Formulaire à M. Gilles COETMEUR, Mme Sabine GEORGELIN, Mme Mathilde AUBRY, Mme Anne GUYAUX, M. Manuel JOUANNY-RAMEY, Mme Marie-Christine LAVIGNE et Mme Sylvie ANDRIEUX. En complément, est donnée à Mme Marie-Christine LAVIGNE, à M. Manuel JOUANNY-RAMEY et à Mme Sylvie ANDRIEUX une subdélégation d'ordonnancement secondaire pour le visa des ordres à payer.

**Article 3 :** en outre, délégation est donnée à Mme Evelyne JUBEAU pour valider les états de frais des médecins agréés intervenant au Comité Médical ou/et à la Commission de Réforme.

**Article 4 :** délégation est donnée, pour la saisie des demandes de titres de perception - Recettes Non-Fiscales, sur l'application Chorus Formulaire, à M. Bernard LAUNOY, M. Gilles COETMEUR, Mme Sabine GEORGELIN, Mme Sophie QUEDEVILLE, Mme Michelle KECHIDA, M. Guillaume LE GUEN, Mme Laurence LUCAS, M. Alexandre CUNIN, Mme Eliane BELLESSORT. Le responsable des Recettes Non Fiscales (RNF) de la DDCSPP35 à contacter en première intention est M. Bernard LAUNOY.

**Article 5** : le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

**Article 6**: l'arrêté préfectoral du 05 octobre 2020 susvisé portant subdélégation du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine par intérim, en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 7 : le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine et au Directeur Régional des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 16/11/2020 Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine par intérim

**Gilles FIEVRE**